

# COMBATTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS PAR L'ÉDUCATION AU MALI

## NOTE D'ORIENTATION



Organisation  
internationale  
du Travail

### Les défis engendrés par le travail des enfants

Lutter contre le travail des enfants et leur garantir à tous une éducation de base engendre des défis qui sont étroitement liés. Le Mali reste l'un des pays d'Afrique où le taux de travail des enfants est le plus haut, et où les progrès dans l'élargissement de l'accès à l'éducation de base sont les plus lents. La dernière enquête nationale sur le travail des enfants dans le pays estime qu'il y a plus de 2 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans astreints au travail des enfants.

Bien que cette dernière enquête ait maintenant 10 ans, il est peu probable que la situation se soit nettement améliorée depuis, si l'on en juge par la situation en matière d'éducation, restée très difficile. Selon le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous de 2014*, sur un groupe de 115 pays classés selon l'Indice de Développement de l'Éducation, le Mali est classé 107ème. Bien que certains progrès aient été réalisés dans l'augmentation des taux de scolarisation, ils sont limités et ont également été entravés par les questions de sécurité ces dernières années.

#### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS QUI TRAVAILLENT AU MALI

- 81,4 pourcent des enfants astreints au travail vivent dans les zones rurales; 65,2 pourcent d'entre eux travaillent dans le secteur agricole.
- Les enfants astreints au travail le sont principalement au sein de la famille et ne sont pas rémunérés (94,2 pourcent).
- Environ 70 pourcent des enfants astreints au travail vivent dans les régions de Kayes, Sikasso et Ségou.
- Beaucoup d'enfants ont de longues heures de travail: 77 pourcent travaillent plus de 15 heures par semaine et 76 pourcent travaillent six jours par semaine ou plus.
- Les taux d'emploi des garçons et des filles jusqu'à 15 ans sont pratiquement identiques.
- L'emploi augmente avec l'âge, bien que de nombreux enfants commencent à travailler à un très jeune âge.

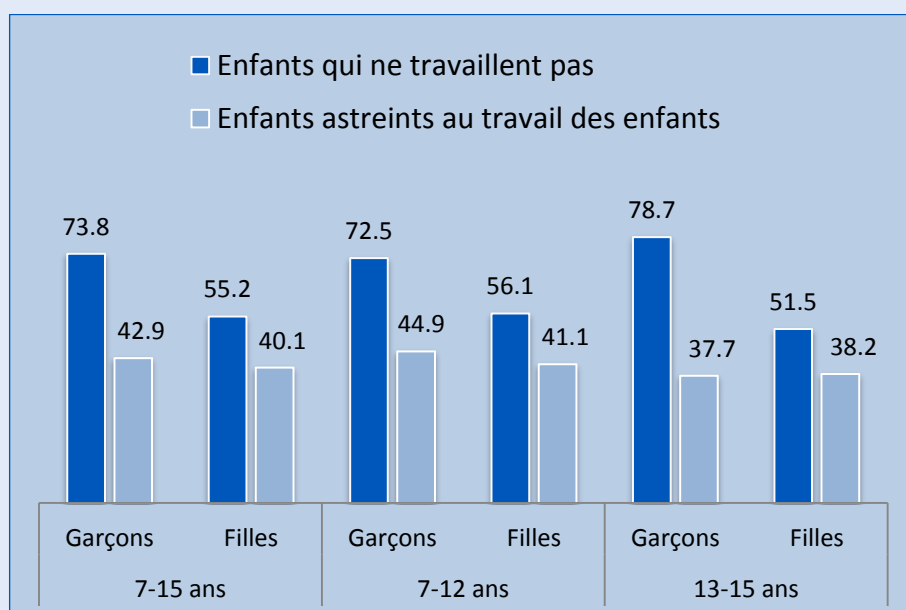
### Politique nationale

Le gouvernement du Mali a mis en place un cadre juridique sur le travail des enfants. Le Code du travail prévoit que l'âge minimum légal d'admission à l'emploi est de 15 ans. En outre, le gouvernement a établi une liste des formes dangereuses de travail qui sont interdites aux personnes de moins de 18 ans.

Le Mali a également adopté un Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANETEM). Développé par la Cellule nationale de Lutte contre le Travail des Enfants et d'autres parties prenantes, le PANETEM a été adopté en juin 2011 et vise à éliminer les pires formes de travail des enfants au Mali en 2015 et toutes les formes de travail des enfants d'ici 2020. Il propose des mesures pour identifier et retirer les enfants employés dans les formes dangereuses de travail, les réinsérer dans l'éducation et la formation professionnelle, et soutenir les familles au moyen d'activités génératrices de revenus.

La «Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants» a été créée par la Loi n° 10050 du 23 décembre 2010. Elle mène des recherches pour obtenir des statistiques sur le travail des enfants et a développé la liste des formes dangereuses de travail des enfants.

**FIGURE 1. Taux de fréquentation scolaire par sexe, âge et age group and working status**



Source: Estimations basées sur la micro-data du BIT-IPEC: *Rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali* (BIT, Bamako, 2007).

Le Plan sectoriel d'éducation par intérim du Mali 2014-2016 a trois composantes principales. La première concerne l'amélioration de la qualité de l'enseignement/apprentissage dans le primaire et le secondaire. Le deuxième volet est axé sur l'amélioration de l'accès des filles à tous les niveaux de l'éducation, le développement de l'éducation non-formelle, et le développement de l'infrastructure scolaire. Le troisième volet consiste à renforcer la capacité administrative et le suivi du système de l'éducation.

Le Mali est également en train de préparer la phase II du Programme décennal pour l'éducation (PRODEC II) avec l'appui des partenaires techniques et financiers qui composent le groupe de travail «Education».

Malgré les améliorations que ces politiques apportent à la fois dans la lutte contre le travail des enfants et dans leur accès à l'éducation, la situation sur le terrain reste difficile.

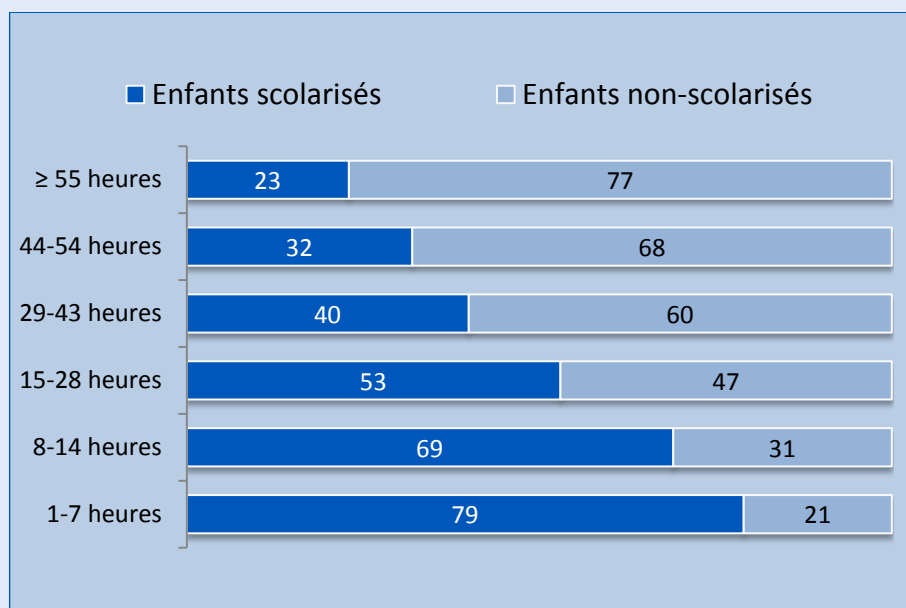
### Dans quelle mesure le travail des enfants entrave-t-il l'accès à l'éducation?

Les taux de fréquentation scolaire des enfants astreints au travail au Mali sont nettement inférieurs à ceux des enfants qui ne travaillent pas. Parmi les enfants âgés de 7 à 15 ans, le taux de scolarisation est de 64,8 pourcent pour les enfants qui ne travaillent pas, mais seulement de 41,6 pourcent pour les enfants astreints au travail.

L'écart dans la fréquentation scolaire entre les enfants astreints au travail et les autres est encore plus élevé chez les enfants plus âgés. Le taux de fréquentation scolaire chez les enfants âgés de 13 à 15 qui ne travaillent pas est de 66,6 pourcent, mais tombe à 38,5 pourcent chez les enfants astreints au travail. (Figure 2).

Les enfants qui travaillent de longues heures sont aussi moins susceptibles de fréquenter l'école. Les chiffres ci-dessous montrent le taux de fréquentation scolaire des enfants astreints au travail selon le nombre d'heures travaillées: l'effet négatif de longues heures de travail est évident: 79 pourcent des enfants qui travaillent entre 1 et 7 heures par semaine sont scolarisés. Cependant, plus les heures de travail augmentent plus la fréquentation scolaire baisse.

**FIGURE 2. Taux de fréquentation scolaire des enfants astreints au travail des enfants ages de 7-15 ans par nombre d'heures travaillées par semaine**



Source: Estimations basées sur la micro-data du BIT-IPEC: *Rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali* (BIT, Bamako, 2007).

Depuis quelques années, l'OIT collabore avec les partenaires sociaux et la société civile à la prise de conscience des défis posés par le travail des enfants et soutient un éventail de programmes au niveau local afin de fournir des services aux enfants en situation de travail des enfants ou à ceux qui courent le risque d'y tomber.

Plus récemment, en 2011, le projet du BIT-IPEC «Combattre le travail des enfants par l'éducation» a soutenu divers programmes spécifiquement axés sur les interventions d'éducation pour lutter contre le travail des enfants.

Parmi eux, on peut noter les suivants:

- Appui à un programme d'éducation de base accélérée conçu pour atteindre les enfants non-scolarisés et soutenir leur réintégration dans l'éducation formelle.
- Diverses interventions pour aider les enfants en situation de risque de tomber dans le travail des enfants dans les régions de Ségou et de Sikasso.
- Collaborer avec le syndicat national des enseignants qui a développé des modèles de cours pour sensibiliser les enfants aux questions relatives au travail des enfants.

Les discussions engendrées par ces programmes montrent qu'il existe, localement, des groupes spécifiques d'enfants qu'il est très difficile d'atteindre, à moins d'un effort concerté pour identifier et traiter la situation et les spécificités locales.

## Les implications politiques

Compte tenu des données disponibles à la fois sur le travail des enfants et sur l'éducation, et des récents développements et débats politiques, les points suivants apparaissent comme des questions importantes à aborder dans les futurs efforts pour prévenir et combattre le travail des enfants grâce à des interventions liées à l'éducation:

- La grande majorité des enfants astreints au travail au Mali sont des travailleurs familiaux non rémunérés, dont le travail est souvent lié à des besoins fondamentaux de la famille, d'où la nécessité d'une stratégie de protection sociale qui soutiendrait les familles pauvres, leur permettant d'envoyer leurs enfants à l'école.

- Il est nécessaire d'intensifier les interventions des programmes visant à atteindre les enfants non-scolarisés, à rendre leur réintégration dans l'enseignement possible et, dans les cas où ce n'est pas possible, à leur fournir un soutien pour qu'ils aient les moyens d'acquérir les compétences de base en lecture, écriture et calcul.
- Beaucoup de jeunes maliens sont peu instruits: parmi eux, certains sont astreints au travail, d'autres sont dans des emplois précaires, de nombreux sont sans emploi. Certains d'entre eux sont trop âgés pour retourner à l'école. Fournir aux enfants de plus de 15 ans les moyens d'acquérir les compétences de base en lecture, écriture et calcul serait sans doute une réponse appropriée à ce problème: l'appui des bailleurs de fonds internationaux dans ce sens pourrait être envisagé.
- Il faudrait envisager des interventions ciblées dans les régions où le taux d'enfants non-scolarisés est le plus fort (Kayes, Sikasso et Ségou).
- Le Mali a fait moins de progrès sur l'égalité des sexes dans l'éducation que de nombreux autres pays africains subsahariens. Le nouveau Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education (PISE) vise à répondre à cette question et il est fortement souhaitable que de nouveaux efforts soient faits pour lutter contre les disparités entre les sexes dans l'éducation. Une campagne de sensibilisation du public soulignant la nécessité pour les filles d'être à l'école et insistant sur les problèmes que posent les longues heures de travail aux enfants, à la maison ou en dehors, serait très utile.
- Les enfants astreints au travail sont plus susceptibles d'être non-scolarisés; certains le sont pourtant, mais ils y vont moins souvent que leurs pairs qui ne travaillent pas. En conséquence, des mesures devraient être prises pour améliorer la surveillance de l'assiduité scolaire, ce qui permettrait d'identifier les motifs d'absentéisme et, selon ces motifs, de proposer des mesures de soutien aux enfants qui seraient en passe d'abandonner l'école en faveur du travail. Les enseignants ont un rôle important à jouer dans ce sens.
- Il faudrait développer davantage la coordination entre les ministères du travail, de l'éducation et autres ministères concernés de manière à assurer une politique efficace et la cohérence des programmes.



Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Services des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS)

Bureau international du Travail (BIT)

4, route des Morillons

CH-1211 Genève 22 – Suisse

Tél: +41 (0) 22 799 81 81

Fax: +41 (0) 22 799 87 71

e-mail: [ipec@ilo.org](mailto:ipec@ilo.org) - [www.ilo.org/ipec](http://www.ilo.org/ipec)

Copyright © Organization internationale du Travail – mars 2015